

## Réaménagement du Cimetière

Après le lancement de la procédure administrative de reprise des caveaux à l'état d'abandon, lancée en 2011, l'appel d'offre pour la reprise physique a été émis et c'est la Société Finalys qui a été retenue.

Au cours des mois d'août et septembre 2016, cette société a été chargée de réaliser les travaux en respectant le cahier des charges très strict du retrait physique des défunts concernés par la reprise, soit au total 3 semaines de travaux.

Les restes humains ont été répertoriés et placés dans un reliquaire en bois, numéroté, avec leurs anciens emplacements, et ils ont été placés définitivement dans un ossuaire.

Vingt caveaux, dont certaines personnes avaient fait une pré-réservation, a été traitée en priorité. A ce jour, 17 de ces caveaux feront l'objet d'une vente courant janvier 2017.

L'intégralité des tombes du carré 2 qui faisaient l'objet d'une reprise ont été traités. Cet espace offre, aujourd'hui, la possibilité de créer de nouvelles sépultures. Il reste également 6 anciens caveaux disponibles à la vente.

Les restes humains du carré 2 ont été placés dans un caveau récupéré par la Commune et dédié maintenant comme ossuaire du carré 2 (voir photo). Les ossements des autres carrés du cimetière sont situés dans l'ossuaire qui était déjà existant au niveau du carré 19.



A ce jour, 29 caveaux et 36 « pleines terres » ont fait l'objet d'une exhumation et une nouvelle tranche de travaux débutera dans le courant de l'année 2017 pour le carré 1.

En septembre 2015, le Conseil Municipal a délibéré sur le prix de vente des caveaux par rapport au nombre de places soit :

- 1 place ➔ 500,00 €
- 2 places ➔ 600,00 €
- 3 places ➔ 800,00 €
- 4 places ➔ 1 000,00 €
- 6 places ➔ 1 400,00 €

Si vous souhaitez acquérir un caveau qui se trouve dans la procédure, vous pouvez vous rendre en Mairie auprès de moi-même ou de Monsieur Hervé DERUENNES, Brigadier-Chef Principal de la Police Municipale, afin d'effectuer une pré-réservation.

Programme d'Intérêt Général « Habiter Mieux » et Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte

Pays du  
Cambresis

**DES AIDES LOCALES IMPORTANTES  
POUR FINANCER VOS TRAVAUX**

> isolation toitures et murs, menuiseries, chaudières... pour vos travaux d'économie d'énergie  
> rampes, douches pour l'adaptation de l'habitat suite à la perte d'autonomie

C'est nouveau,  
c'est sur le Cambresis,  
c'est pour tous,  
alors profitez-en !

Contactez l'Espace Info Energie au 03 62 53 25 18

Logement-énergie  
Agences  
Région  
Pays du Cambresis  
Mairie de Cambrai  
Nord  
adil  
inhan

### Permanences des Conciliateurs de Justice Ressort du Tribunal d'Instance de Cambrai



Les Conciliateurs de Justice tiennent leurs permanences en Mairie de Cambrai. Ils reçoivent uniquement sur rendez-vous, après inscription des justiciables auprès du secrétariat. Vous pouvez également les joindre par courrier ou par communication téléphonique sur le lieu de leurs permanences.

#### Permanences en Mairie de Cambrai

3 <sup>ème</sup> et 5 <sup>ème</sup> vendredi de 9h00 à 12h00	M. Prouvost	03.27.73.21.50
1 <sup>er</sup> , 2 <sup>ème</sup> , 3 <sup>ème</sup> et 4 <sup>ème</sup> mercredi et 2 <sup>ème</sup> vendredi	M. Soubigou	